



**Discours de Ségolène NEUVILLE à l'occasion de l'ouverture des débats du sport
solidaire:**

« La pratique sportive des personnes en situation de handicap : enjeux et perspectives »

Mercredi 17 février 2016 – Paris

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Directeur général, Monsieur LANTIERI,

Mesdames et messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier le Comité national olympique et sportif français d'avoir accepté d'accueillir cette conférence, témoignant ainsi de son attachement au sujet qui nous réunit tous ici ce soir.

Plus que jamais, dans un moment tel que celui que traverse notre pays, la mixité doit être au cœur de notre projet de société. Elle doit diriger nos actions, pour permettre à tous d'avoir le même accès à l'éducation, à la culture, au travail, et donc à la pratique sportive.

La pratique sportive n'est pas seulement une question d'épanouissement personnel. Tous les jours, partout en France, des millions de nos concitoyens ont une pratique sportive. Le sport est donc facteur de citoyenneté, de solidarité de proximité, de tolérance. Le sport porte en lui les valeurs de la République.

C'est donc aussi pour cela que l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap est un challenge important.

Ce n'est pas nouveau. Cela fait des décennies que nombre d'entre vous, présents dans cette salle, vous consacrez à cette question, mais c'est une problématique très large, car les publics sont nombreux et diversifiés. Personnes en situation de handicap moteur, sensoriel, mental, psychique ou de polyhandicap qui nécessitent un encadrement adapté et pensé pour elles. A ce titre, les fédérations françaises de handisport et de sport adapté ont accompli un immense travail pour faciliter l'accès des enfants et des adultes en situation de handicap à un éventail toujours plus large de pratiques. Et cela doit continuer.

Un premier symbole serait de réussir l'ouverture des clubs valides à tous. J'entends bien les difficultés soulevées par ce dossier qui peut poser la question de la double licence, mais je vois, ici ou là, des initiatives salutaires à ce sujet. Certains clubs de proximité s'ouvrent naturellement à des personnes handicapées. Par ailleurs, des conventions ont pu être signées, par exemple entre la Fédération française de Football et les Fédérations Françaises Handisport et de Sport Adapté, pour permettre aux pratiquants de ne s'acquitter que d'une seule des deux licences sur l'ensemble du territoire national, mais il reste un certain nombre de sports où cela n'est pas encore le cas. J'espère sincèrement que de telles initiatives pourront être pérennisées, car elles permettent concrètement de lever les freins pour progresser dans la pratique.

Je souhaite également que soit renouvelé le financement des emplois sportifs qualifiés (ESQ) auprès des Fédérations françaises handisport et de Sport adapté. Après 8 années d'expérimentation, ce sont aujourd'hui 150 emplois qui sont cofinancés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). Des discussions sont en cours pour renforcer l'efficacité de ces emplois sur le terrain, mais le gouvernement entend bien pérenniser cet effort au-delà de 2016. L'intervention de ces emplois sportifs qualifiés placés auprès de la FFH et de la FFSA pourrait être recentrée autour de l'organisation de l'accueil dans les clubs sportifs, valides ou

non, d'enfants et adolescents handicapés. Le sport pour tous, c'est aussi le sport pour les enfants et adolescents en situation de handicap avec tous les autres enfants et adolescents.

Pour en revenir à l'accès à la pratique en tant que telle, je garde en mémoire une la demi-finale homme de tennis fauteuil de Roland Garros à laquelle j'avais pu assister au début de mes fonctions, et à laquelle participait le grand champion français Stéphane OUDET. Outre la qualité du match, je me souviens surtout des regards des adolescentes et adolescents en situation de handicap en tribunes. J'y lisais en effet la joie de découvrir un nouveau héros qui comme eux, était en fauteuil, et leur ouvrait de nouveaux horizons.

Je le répète, le sport, c'est un droit fondamental. La participation à la vie sociale constitue d'ailleurs l'un des éléments essentiels identifiés dans la future tarification des établissements médico-sociaux. Cette réforme va permettre de valoriser l'accompagnement et le maintien en milieu ordinaire pour les enfants et adultes handicapés. L'accès aux loisirs et au sport ainsi figurent parmi les éléments qui me semblent donc indispensables de valoriser pour que la vie sociale des personnes handicapées soit aussi riche et diversifiée que possible, et découlent naturellement de la loi de 2005 sur le handicap, et de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, qui a été ratifiée par la France. Nous devons pour cela tout faire pour encourager la mixité.

J'ai donc décidé avec Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat aux Sports, de tout faire pour améliorer l'accès à la pratique sportive des jeunes en situation de handicap. Nous vous proposerons pour cela de réunir tous les acteurs concernés, qu'il s'agisse des fédérations sportives, handisport et de sport adapté, des fédérations sportives ordinaires, mais aussi les associations représentatives des personnes handicapées ou gestionnaires d'établissements médico-sociaux, pour engager des actions concrètes afin d'offrir à tous les enfants et adolescents qui sont aujourd'hui accueillis en établissements la possibilité de pratiquer un vrai sport, d'accéder à la compétition, et de devenir - qui sait - un de nos futurs champions.

Mesdames et Messieurs, à l'heure où la France présente le dossier de candidature de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, je souhaite également vous dire que je suis prête à mobiliser les associations et fédérations qui représentent les personnes en situation de handicap et leur famille afin qu'elles manifestent leur engouement pour ce que la candidature aux jeux paralympiques pourrait leur apporter. J'ai compris que le GIP « Paris 2024 » lancera prochainement une consultation sur les jeux paralympiques. Je ne doute pas que cette consultation nous rappellera l'enjeu du sport pour la santé, l'épanouissement personnel et la confiance en soi. Au-delà, je forme le vœu que la société montre à cette occasion sa capacité à devenir encore plus inclusive. Je pense au prix et au financement des prothèses ou aides techniques, mais aussi encore une fois à l'accueil des personnes handicapées dans des clubs valides. Pourquoi ne pas, et encore plus souvent qu'à l'heure actuelle, organiser des compétitions mixtes ?

Vous savez, je viens d'une terre de rugby, de tous les rugby d'ailleurs. J'avais ainsi rencontré un joueur qui avait perdu un œil lors d'un accident, mais qui continuait à voir parfaitement de l'autre. Il m'a ainsi confié regretter amèrement de ne plus pouvoir jouer selon les règles de la fédération française, alors qu'il aurait pu continuer de pratiquer en Angleterre par exemple.

Si le monde sportif parvient ainsi à s'adapter, les valeurs de l'Olympisme en sortiront renforcées en permettant de progresser vers un plus grand humanisme. Les jeux paralympiques de Londres ont placé la barre très haut quant à l'accueil du spectacle du handisport. Je crois que si nous le voulons, nous pourrions relever le défi du changement de regard porté sur le handicap en général. Je vous invite à saisir cette opportunité de l'Olympisme pour contribuer ensemble à ce véritable projet de société inclusive, constitutive d'un engouement populaire, et préparant nos champions de demain.

J'en appelle à votre volontarisme, et je garde ma porte ouverte à toutes les fédérations sportives, pour que nous puissions avancer sur cette question de la pratique sportive des

personnes en situation de handicap, à laquelle je souhaite œuvrer en étroite collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux Sports.

Je vous remercie.